

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 14	<i>Pour</i> : 14+1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 13 septembre à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 06 septembre 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>Absente</i>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Cindy ARLOT-PELLEVOISIN (procuration à Cécile GRASSET)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

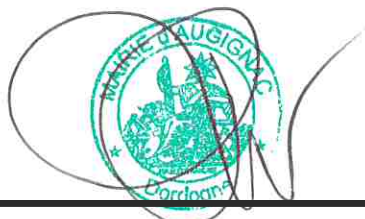
2021-34 Encaissement d'un chèque EDF

Pour faire suite à une erreur de relevé de compteur entre l'ancien fournisseur et notre fournisseur actuel, EDF collectivités nous rembourse la somme de 323,16 € par chèque qui correspond à un remboursement d'un trop payé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés l'encaissement du chèque de 323,16 € émis par EDF en remboursement d'un trop payé.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 14 septembre 2021
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20210913-2021_34-DE
Reçu le 17/09/2021
Publié le 17/09/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 15 septembre 2021
Page 1 sur 1